



EYZAHUT
en Drôme provençale

CANTON DIE

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 026-212601314-20250922-2025_09_03-DE

EXTRAIT DU REG

Séance du 22 Septembre 2025
Convocation du 16 Septembre 2025

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance : M. Aubert,
G. Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas, C. Poncet
A. Ramousse, F. Simian.

Absents excusés : C. Bochaton, S. Giliotti,
M.C. Rey

Président de séance : Fabienne Simian.

Secrétaire de séance : G. Bernard

Délibération 2025-09-03

Motion du conseil municipal en faveur du peuple palestinien

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Ce 22/9 la France va reconnaître l'Etat de Palestine.

En reconnaissant la Palestine, la France actera le fait que la seule solution viable au conflit qui endeuille Israéliens et Palestiniens depuis des décennies, est de voir « *deux États vivant côte-à-côte en paix et en sécurité, conformément au droit international* » telle que préconisée par la résolution 194ⁱⁱ des Nations Unies votée en 1974.

Suite à l'attaque ignoble du Hamas le 7/10/2023, Israël mène à Gaza et en Cisjordanie des opérations militaires aux conséquences humaines et matérielles incommensurables qui ne font qu'éloigner toute possibilité de paix entre les deux peuples. Il est donc urgent et impératif de faire cesser ce conflit.

Le 19 mai dernier, la France publiait un communiqué de presseⁱⁱⁱ conjoint avec le Canada et le Royaume-Uni dans lequel elle s'opposait « *fermement à l'extension des opérations militaires israéliennes à Gaza* » et dénonçait « *toute tentative d'expansion des colonies en Cisjordanie* » qui « *compromettent la viabilité d'un État palestinien ainsi que la sécurité des Israéliens et des Palestiniens* ». La France annonçait alors qu'elle prendrait des « *mesures concrètes y compris des sanctions ciblées* » en réponse si Israël ne mettait pas fin à cette situation.

Or depuis mai dernier, en Cisjordanie et à Jérusalem-est, les exactions menées par des colons contre des Palestiniens se multiplient^{iv} et le gouvernement israélien a annoncé en août dernier la construction de plus de 3000 logements dans le cadre du projet dit « E1 » qui « *enterrerait l'idée d'un État palestinien* »^v selon le ministre des finances israélien, Bezalel SMOTRICH.

En outre, le gouvernement israélien a lancé une opération militaire d'envergure sur la ville de Gaza forçant des dizaines de milliers de Gazaouis à se déplacer une nouvelle fois en violation du droit international humanitaire^{vi} portant sur le déplacement forcé de population. Ainsi, depuis le début de l'offensive israélienne on dénombre plus de 60 000 morts dont plus de 80% de civils d'après l'armée israélienne^{vii}, 92% de bâtiments endommagés dont 36% totalement détruits et l'ONU a déclaré une situation de famine dans la bande de Gaza^{viii} provoquée par la décision d'Israël d'interdire l'entrée de l'aide humanitaire.

Face à cela, nous affirmons notre engagement pour la justice, le respect du droit international et des droits humains ainsi que notre refus de toute forme de racisme et d'antisémitisme.

Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza et à
pour permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire,

Nous appelons à la reprise des négociations pour arrêter les massacres, faire respecter les droits des
Palestinien.ne.s et libérer les otages israéliens,

Nous demandons au gouvernement français de respecter les engagements pris le 19 mai dernier et
de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au drame qui se joue depuis trop longtemps dans
cette région du monde.

La présente motion traduit notre engagement à défendre le droit, la justice et la solidarité
internationale. Face au drame qui ensanglante Israël et Palestine, nous ne pouvons pas rester
silencieux.

Acte rendu exécutoire par la
maire compte tenu de la
réception en Préfecture le

et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an
que dessus.

La Maire,

Fabienne SIMIAN



i <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/israel-territoires-palestiniens/processus-de-paix/>

ii https://fr.wikipedia.org/wiki/Solution_%C3%A0_deux_%C3%89tats

iii <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/05/19/declaration-conjointe-des-dirigeants-de-la-france-du-royaume-uni-et-du-canada-sur-la-situation-a-gaza-et-en-cisjordanie>

iv <https://www.actioncontrelafaim.org/presse/escalade-de-la-violence-en-cisjordanie-un-membre-du-personnel-d'action-contre-la-faim-blesse-lors-d'une-attaque-de-colons/>

v <https://www.leparisien.fr/international/israel/israel-trois-cartes-pour-comprendre-e1-le-projet-controverse-de-colonie-pres-de-jerusalem-qui-couperait-la-cisjordanie-en-deux-21-08-2025-ZFP77BWC3RF2TIP7X7PXHBR4EI.php>

vi <https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/NR/rdonlyres/ADD16852-AEE9-4757-ABE7-9CDC7CF02886/283948/RomeStatuteFra1.pdf> (Art 7)

vii <https://www.mediapart.fr/journal/international/220825/l-offensive-gaza-fait-au-moins-83-de-morts-civils-selon-les-chiffres-de-l-armee-israelienne>

viii <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-info-de-france-inter/l-info-de-france-inter-4048120>

ix <https://news.un.org/fr/story/2025/09/1157391>